

N. Sabatone

SV/Ri

Ministère de l'Éducation
Nationale

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Générale de
l'Architecture

Bureau des Sites

A R R E T E

Le Ministre de l'Éducation Nationale

Vu la loi du 2 Mai 1930 concernant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 1,

Sur la proposition de la Commission départementale des Monuments naturels et des Sites du Tarn-et-Garonne dans sa séance du 6 Novembre 1944,

A R R E T E

Article premier. - Sont inscrits sur l'Inventaire des sites et monuments naturels dont la conservation présente un intérêt général l'Abbaye de Beaulieu et ses abords à Ginals (Tarn-et-Garonne).

Parcelles cadastrales :

- Section D : 1406 à 1427. (1415 bis).
- Section E : 259 à 273 - 284 à 303.

L'Église est classée Monument Historique sur la liste de 18

La Salle Capitulaire, cellier, façades et toitures des bâtiments entourant la cour sont classés Monuments Historiques en date du 8 Juillet 1942.

Les viviers situés dans le jardin sont inscrits à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques en date du 24 Novembre 194

Délimitation :

- Nord : Le chemin de Caylus à Lardailhé, de l'angle Nord-Ouest de la parcelle 1425 à l'angle Nord-Est de la parcelle 1427.
- Est : Limite Est de la parcelle 1427.
- Sud : Le chemin du Pont de Carviol à Lardailhé.

Sud : Limites Est des parcelles ~~300-301-302-303~~

Limites Sud des parcelles 303. 299

Sud-Ouest : Limite Sud-Ouest des parcelles n° 269-273

Le chemin de Torfeil à Caylus

Le ruisseau de Seve jusqu'à l'axe Nord-Ouest de la parcelle 1425

Article 2.-

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la Préfecture, au Maire de la commune de GINALS et aux propriétaires dont les noms sont mentionnés sur la liste annexée qui seront responsables chacun en ce qui le concerne de son exécution ./.

PARIS, le 31 Janvier 1945

Par délegation

Le Directeur Général de l'Architecture

R. DAVIN

Pour ampliation :

Le Chef du Bureau des Monuments Historiques
et des Sites

C. Courville